

Décrets et arrêtés

MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Arrêté du ministre de la santé et du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 16 novembre 2023, portant ouverture d'un examen d'entrée au troisième cycle des études médicales session décembre 2023.

Le ministre de la santé et le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 2008-19 du 25 février 2008, relative à l'enseignement supérieur, tel que modifiée par le décret-loi n° 2011-31 du 26 avril 2011,

Vu le décret n° 2008-2716 du 4 août 2008, portant organisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les règles de leur fonctionnement, tel modifié et complété par le décret n° 2011-683 du 9 juin 2011,

Vu le décret gouvernemental n° 2018-230 du 8 mars 2018, fixant le statut particulier des stagiaires internés en médecine et des résidents en médecine,

Vu le décret gouvernemental n° 2019-341 du 10 avril 2019, fixant le cadre général du régime des études et les conditions d'obtention des diplômes des études médicales et notamment l'article 25,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-550 du 1^{er} août 2023, portant nomination du Chef du Gouvernement,

Vu l'arrêté de la ministre de la santé par intérim et du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 14 novembre 2019, portant organisation de l'examen d'entrée au troisième cycle des études médicales, tel que modifié par l'arrêté du 18 novembre 2022.

Arrêtent :

Article premier - Est ouvert, un examen d'entrée au troisième cycle des études médicales aux facultés de médecine de Tunis, Sousse, Monastir et Sfax le 20 décembre 2023 et jours suivants pour le recrutement de résidents en médecine.

Art. 2- L'examen mentionné à l'article 1 du présent arrêté est ouvert au profit des candidats mentionnés par l'article 3 de l'arrêté de la ministre de la santé par intérim et du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 14 novembre 2019 suvisé dans les spécialités et la limite du nombre des Postes ouverts dans le cadre de la liste générale, de la liste spécifique aux régions et de la liste spécifique du ministère de la défense nationale comme suit :

I- LISTE GENERALE :(2023 Postes)

1-MEDECINE ET SPECIALITES MEDICALES	
-Médecine de famille	1350 Postes
-Médecine interne	16 Postes
-Maladies infectieuses	8 Postes
-Réanimation médicale	29 Postes
-Carcinologie médicale	10 Postes
-Nutrition et maladies nutritionnelles	5 Postes
-Hématologie clinique	15 Postes
-Endocrinologie	14 Postes
-Cardiologie	29 Postes
-Néphrologie	16 Postes
-Neurologie	12 Postes
-Pneumologie	19 Postes
-Rhumatologie	12 Postes
-Gastro-entérologie	15 Postes
-Médecine physique, rééducation et réadaptation fonctionnelle	13 Postes
-Dermatologie	10 Postes
-Pédiatrie	40 Postes
-Psychiatrie	15 Postes
-Pédo-psychiatrie	7 Postes
-Imagerie médicale	35 Postes
-Radiothérapie carcinologique	8 Postes
-Médecine légale	7 Postes
-Médecine du travail	8 Postes
-Médecine préventive et communautaire	6 Postes
-Anatomie et cytologie pathologique	10 Postes
-Médecine d'urgence	35 Postes
2- CHIRURGIE ET SPECIALITES CHIRURGICALES	
-Anesthésie -réanimation	48 Postes
-Chirurgie générale	28 Postes
-Chirurgie carcinologique	3 Postes
-Chirurgie thoracique	4 Postes
-Chirurgie vasculaire périphérique	3 Postes
-Chirurgie neurologique	8 Postes
-Chirurgie urologique	10 Postes
-Chirurgie plastique, réparatrice et esthétique	5 Postes
-Chirurgie orthopédique et traumatologique	24 Postes
-Chirurgie pédiatrique	4 Postes
-Chirurgie cardio-vasculaire	5 Postes
-Ophtalmologie	18 Postes
-Oto-rhino-laryngologie	12 Postes
-Stomatologie et chirurgie maxillo-faciale	5 Postes
-Gynécologie-obstétrique	44 Postes
3- BIOLOGIE ET DISCIPLINES FONDAMENTALES	
-Biologie médicale (Option : Biochimie)	9 Postes
-Biologie médicale (Option : Microbiologie)	12 Postes
-Biologie médicale (Option : Parasitologie)	5 Postes
-Biologie médicale (Option : Immunologie)	5 Postes
-Biologie médicale (Option : Hématologie)	9 Postes
-Histo-embryologie	4 Postes
-Physiologie et exploration fonctionnelle	4 Postes
-Biophysique et médecine nucléaire	4 Postes
-Pharmacologie	3 Postes
-Génétique	3 Postes

II- LISTE SPECIFIQUE AUX REGIONS: (177 Postes)

Spécialité	Régions																
	Béja	Bizerte	Gabes	Gafsa	Jendouba	Kairouan	Kasserine	Kbeli	Kef	Mahdia	Medenine	Nabeul	Sidi Bouzid	Siliana	Tataouine	Tozeur	Zaghuan
Anesthésie réanimation	1 poste	1 poste	1 poste	1 poste	1 poste	1 poste	1 poste	1 poste	1 poste	-	1 poste	1 poste	1 poste	1 poste	1 poste	1 poste	1 poste
Biologie médicale option Biochimie	1 poste	-	1 poste	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 poste	-	-	1 poste	-
Carcinologie Médicale	-	-	1 poste	1 poste	-	1 poste	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 poste
Cardiologie	1 poste	1 poste	1 poste	1 poste	1 poste	1 poste	1 poste	1 poste	1 poste	-	1 poste	1 poste	1 poste	1 poste	1 poste	1 poste	1 poste
Chirurgie Générale	1 poste	-	1 poste	1 poste	1 poste	-	1 poste	1 poste	1 poste	-	1 poste	-	-	1 poste	1 poste	1 poste	1 poste
Chirurgie Orthopédique et traumatologique	1 poste	-	1 poste	1 poste	1 poste	-	1 poste	1 poste	1 poste	-	-	-	-	1 poste	1 poste	-	1 poste
Gynécologie-obstétrique	1 poste	1 poste	1 poste	1 poste	1 poste	1 poste	1 poste	1 poste	1 poste	-	1 poste	1 poste	1 poste	1 poste	1 poste	1 poste	1 poste
Biologie médicale option Hématologie	-	-	-	-	-	1 poste	-	1 poste	-	-	-	-	-	1 poste	1 poste	-	-
Imagerie Médicale	1 poste	1 poste	1 poste	1 poste	1 poste	1 poste	1 poste	1 poste	1 poste	1 poste	1 poste	1 poste	1 poste	1 poste	1 poste	1 poste	1 poste
Maladies Infectieuses	-	-	-	-	-	-	-	-	1 poste	-	-	-	-	-	-	1 poste	-
Médecine d'urgence	-	-	-	2 postes	-	-	1 poste	2 postes	1 poste	-	-	-	-	1 poste	2 postes	1 poste	-
Médecine Interne	-	-	-	-	1 poste	-	1 poste	-	-	-	-	-	-	-	1 poste	-	1 poste
Médecine Physique rééducation et réadaptation fonctionnelle	-	-	-	-	-	-	-	-	1 poste	-	1 poste	-	-	-	-	-	-
Biologie médicale option Microbiologie	-	-	1 Poste	1 poste	-	-	1 poste	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 poste
Néphrologie	-	-	-	-	-	-	-	-	1 poste	-	-	-	1 poste	-	1 poste	-	1 poste
Neurologie	-	-	-	1 poste	-	-	-	-	-	-	-	-	1 poste	1 poste	-	-	-
Nutrition et Maladies Nutritionnelles	-	-	1 poste	1 poste	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Oto-Rhino-Laryngologie	-	-	-	1 poste	1 poste	-	-	-	1 poste	-	1 poste	-	-	1 poste	-	1 poste	-
Pédiatrie	1 poste	1 poste	1 Poste	1 Poste	2 Postes	1 Poste	2 postes	1 poste	1 Poste	-	1 poste	1 poste	1 poste	1 poste	2 postes	2 postes	1 poste
Pédo-Psychiatrie	-	-	-	1 poste	-	-	1 poste	-	-	-	1 poste	-	-	-	-	-	-
Pneumologie	1 poste	-	-	-	-	-	-	1 poste	1 poste	-	-	-	-	-	1 poste	1 poste	-
Psychiatrie	1 poste	-	-	-	1 poste	1 poste	-	1 poste	-	-	-	1 poste	-	-	-	-	-
Radiothérapie carcinologique	-	-	1 poste	-	1 poste	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réanimation Médicale	-	-	-	2 postes	2 postes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 postes	-

III- LISTE SPECIFIQUE AUX BESOINS DU MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE (37 Postes)

- Anesthésie Réanimation	2 Postes
- Oto-rhino-laryngologie	1 Poste
-Chirurgie Neurologique	1 Poste
-Neurologie	1 Poste
-Gastro-Enterologie	1 Poste
-Nutrition et Maladies nutritionnelles	1 Poste
- Médecine Préventive et Communautaire	2 Postes
-Psychiatrie	1 Poste
-Pédo-Psychiatrie	1 Poste
-Chirurgie Générale	3 Postes
-Pneumologie	1 Poste
-Pédiatrie	2 Postes
-Dermatologie	1 Poste
-Néphrologie	1 Poste
-Médecine Interne	2 Postes
-Médecine d'urgence	2 Postes
-Médecine aéronautique et spatiale	1 Poste
- Médecine de la plongée	1 Poste
-Médecine de Famille	12 Postes

Art. 3 - Ne peuvent participer à l'examen pour les Postes ouverts au titre des établissements hospitaliers relevant du ministère de la défense nationale, que les candidats appartenant au corps militaire.

Art. 4 - La clôture du registre d'inscription est fixée au 20 novembre 2023.

Art. 5 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 16 novembre 2023.

Le ministre de la santé

Ali Mrabet

*Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
scientifique*

Moncef Boukthir

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ahmed Hachani